

Le Maire de la Commune de Lons,



Mairie de Lons
Place Bernard Deytieux
CS 70213
64144 LONS Cedex

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Pénal,
Vu le code de la Route,

Considérant, que l'ouverture au public du site BOIS BOSCOQ augmente la fréquentation pédestre et cycliste combinée à l'étroitesse des voies empruntées par ces derniers, il convient de prendre des mesures de sécurité et notamment de réglementer la vitesse de circulation sur les allées de la Pépinière, du Tausin, des Bleuets et des Cigognes,

Date de mise en ligne : le 23/06/2025

ARRÊTÉ

Article 1^{er} :

La vitesse de circulation, sur les allées de la Pépinière, du Tausin, des Bleuets et des Cigognes est limitée à 30 km/h dans les deux sens.

Article 2^{ème} :

Ces dispositions seront portées à la connaissance du public au moyen d'une signalisation réglementaire mise en place par les services techniques municipaux.

Article 3^{ème} :

Monsieur le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale, Monsieur le Chef de la Police Municipale, le Chef de la Police Intercommunale et les agents placés sous leurs ordres sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté peut être contesté :

- par un recours gracieux auprès du Maire de Lons dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet,
- par un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau soit par envoi sur papier de la requête ou le dépôt sur place au Tribunal (Villa Noulibos- 50, Cours Lyautey 64010 Pau CEDEX), soit par le site : www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou du rejet du recours par l'administration.
- par la saisine de Préfet des Pyrénées Atlantiques en application de l'article L.21318 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Article 4^{ème} :

Une ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale,
- Les Services Techniques de la ville de LONS
- Monsieur le Chef de la Police Municipale
- Monsieur le Chef de la Police Intercommunale

A LONS le 20 juin 2025,
Le Maire,

Nicolas PATRIARCHE